

## REGLEMENT UTC Raid S.U

L' UTC Raid SU est un raid se déroulant en autonomie. Ce projet est organisé par un groupe d'étudiants sous la responsabilité du Service des Sports de l'UTC.

L' UTC Raid SU se déroule en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles visant à la protection de l'environnement des secteurs empruntés.

### ORGANISATION 2014

1. Pour la première édition de l'UTC RAID SU, une formule est proposée aux participants :

- Journée 1 - 40 km : Départ le samedi à 8h30 - Arrivée à 17h
- Journée 2 - 40 km : Départ le dimanche à 8h30 - Arrivée à 16h

Petit descriptif de l'épreuve :

J1 : Trail 12km avec 300 dénivelé +, VTT 25km avec 500 dénivelé +

J2 : Trail 13 km avec 150 dénivelé +, VTT 25 km avec 470 dénivelé +

auxquels se combinent d'autres activités (Course d'orientation, tir à l'arc, ...)

2. L'organisateur se réserve le droit de modifier les épreuves jusqu'au jour du départ.

3. L'UTC RAID SU se déroule selon le principe de l'orientation : un road book précisant notamment les consignes de course, les règles de sécurité, les numéros d'urgence ainsi que le matériel obligatoire, sera remis à chacune des équipes lors du briefing, le vendredi soir.

4. Le départ est donné en ligne par l'organisation à l'heure et à l'endroit indiqué sur le planning.

5. Inscriptions : Toute inscription incomplète ne pourra être prise en compte.

Le dossier comprend :

- La fiche d'inscription équipe
- Les certificats médicaux de tous les équipiers
- L'acceptation du règlement
- Le tarif : 15€ par raider (à l'ordre d'UTC Sport si paiement par chèque)

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.

**Le dossier est à retourner : Daphné Loquet, Service des Sports de l'UTC, Centre de Transfert, 66 Avenue de Landshut, 60200 Compiègne.**

Les droits d'engagement seront remboursés aux équipes non acceptées. Aucun remboursement pour annulation ne sera accepté à partir du 1er Octobre 2014.

Avant cette limite, le remboursement se fera sur demande écrite et datée (cachet

de la poste faisant foi), des frais de dossier d'un montant de 5€ par participant seront conservés par l'organisation.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

6. Tous les concurrents doivent avoir 18 ans révolus au **16/10/2014**. Ils devront également fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique **en compétition** des disciplines du Raid.

7. L'organisateur recommande aux participants de souscrire une assurance individuelle « accidents » les prémunissant contre les risques inhérents à la participation à l'UTC RAID SU. L'organisateur est lui aussi couvert par un contrat d'assurance « responsabilité civile organisateur » en conformité avec le Code du Sport.

8. La participation à l'UTC raid SU se fait par équipe mixte de 4 personnes.

Tous les participants s'engagent à accepter sans condition les prises de vue photo ou vidéos se rapportant à la manifestation à laquelle ils participent ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire, sans aucune forme de rétribution directe ou indirecte.

9. Concernant le niveau sportif exigé, il est demandé à chacun des participants d'être en mesure de pratiquer :

- La course à pied/trail : capable de courir 12 kms
- Le VTT : capable de réaliser 25 kms

## CONDITIONS D'EVOLUTION DES EQUIPES SUR LE PARCOURS

10. Les participants sont tenus de respecter toutes les consignes données par les organisateurs. Les participants doivent respecter toutes les recommandations en matière de sécurité venant de l'équipe organisatrice et se soumettre aux règles élémentaires de solidarité et d'assistance au cas où une équipe serait en danger.

**Tous les participants auront l'obligation d'assister au briefing quotidien avant le parcours afin de rappeler à chacun les règles de sécurité mais également les consignes relatives aux épreuves du jour.**

11. Les concurrents doivent avoir lu le présent règlement et l'acceptent en signant la fiche d'inscription dans laquelle est mentionnée que chaque raider de l'équipe aura pris connaissance du règlement. L'organisateur se décharge de toute responsabilité en cas de non respect du présent règlement.

12. Les équipes doivent toujours rester groupées sur le parcours, c'est-à-dire à portée de vue et de voix entre les concurrents de la même équipe. Un remplacement effectué en cours d'épreuve est interdit. Il entraîne l'exclusion définitive et immédiate de l'équipe concernée.

13. Chaque concurrent doit impérativement porter son dossard à chaque épreuve du raid, de manière à ce qu'il soit toujours visible et apposer également le dossard spécifique sur le VTT. Le non respect de ces obligations entraînera une pénalité de 1h pour l'ensemble de l'équipe.

14. UTC Raid SU se veut respectueux de certaines valeurs fondamentales telles que le respect de l'environnement, des populations locales, le fair play et la courtoisie envers tous les acteurs du raid. Les équipes doivent respecter la nature et les propriétés privées. Il est strictement interdit de jeter des débris, de saccager les cultures, de traverser les propriétés privées sous peine de disqualification immédiate de l'équipe.

15. Lors de la traversée d'axes routiers, les participants ne sont pas prioritaires, ils doivent respecter le code de la route.

**L'autorisation de traverser des axes routiers ne se fera qu'après validation des signaleurs, membres de l'équipe organisatrice de l'UTC Raid SU 2014.**

16. Les emplacements des Check Points (CP) sont précisés sur les cartes et ou le road book remis aux participants.

17. **Pour des raisons de sécurité, des barrières horaires sont définies pour chaque épreuve (ouverture et fermeture des sections). En cas de dépassement de l'horaire indiqué, l'équipe ne pourra pas continuer sur la section suivante et devra rejoindre le point d'assistance suivant en voiture ou sera prise en charge par l'organisation.**

18. Toute équipe ayant subi l'abandon de l'un de ses membres au cours d'une épreuve peut, si ce dernier est pris en charge par la direction de course **continuer l'épreuve en randonnée libre**. L'équipe est déclarée hors course sur l'épreuve.

19. En cas d'abandon l'équipe doit informer la direction de course de son arrêt soit en se rendant au CP ou au poste d'assistance le plus proche soit en informant un signaleur ou en téléphonant aux responsables.

## **EPREUVES ET REGLES SPECIFIQUES**

20. VTT :

- Le port du casque, **jugulaire attachée**, est obligatoire au cours des épreuves de VTT. Le non respect de cette règle sera sanctionné par l'exclusion immédiate du candidat.
- Les VTT et les casques (Norme CE) sont fournis par l'organisation.
- Le port des gants et des lunettes est recommandé.
- Un quelconque système de traction entre VTT est **formellement interdit** sous peine de sanction immédiate.

#### 21. Course d'orientation :

- Pour les épreuves de course d'orientation spécifiques, des pénalités sont attribuées à partir d'une barrière horaire déterminée par l'organisation et inscrite sur le road book de la section correspondante.
- Pour des raisons de sécurité, les espaces en rouge sur les cartes fournies pour l'occasion ne devront être ni empruntées ni traversées. Cette règle sera rappelée sur le road book et lors du briefing de course. Le non respect de cette règle sera sanctionné par l'exclusion immédiate du candidat.
- L'organisation se réserve le droit de supprimer certaines balises et de réduire la distance en fonction des conditions météorologiques le jour de l'épreuve.
- Une pénalité horaire de 5 minutes par balise manquante sera appliquée à l'équipe

#### 22. Tir à la carabine :

- Les candidats se doivent de respecter les règles de sécurité imposées par les responsables du tir à la carabine.
- **Les candidats devront manipuler le matériel prêté par le club de tir avec précaution et soin**, sans les jeter au sol.
- Le matériel de tir à la carabine est fourni par les organisateurs.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve tir à la carabine en fonction des conditions météorologiques.

#### 23. Tir à l'arc :

- Les candidats se doivent de respecter les règles de sécurité imposées par les responsables du tir à l'arc.
- Le matériel de tir à l'arc est fourni par les organisateurs.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve tir à l'arc en fonction des conditions météorologiques.

Le récapitulatif des points et des pénalités vous sera donné avec plus de précisions dans le roadbook.

## LE MATERIEL

#### 24. Chaque participant doit impérativement être en possession du matériel suivant :

- 1 téléphone portable **chargé**
- 1 casque VTT (norme CE) par personne, fourni par l'organisation
- 1 sifflet par raideur, accessible à l'extérieur du sac.
- Des vêtements adéquats : 1 coupe vent (étanche et respirant conseillé), des vêtements longs (haut et bas), des vêtements courts
- 1 litre d'eau par équipe
- Un peu d'alimentation (conseillé type barres de céréales ou énergétiques)
- Pansements (conseillé)
- 1 règle et des stylos (conseillé)

Le non respect de ses obligations entraînera la mise hors course immédiate.

25. La liste du matériel obligatoire pourra être modifiée lors du briefing d'avant course (notamment en ce qui concerne les textiles). Ce matériel doit être présenté lors de la présentation des équipes et à tout moment pendant l'épreuve sur demande des organisateurs.

26. Le matériel fourni par l'organisation est le suivant :

- VTT et casque de VTT
- Matériel de tir à la carabine
- Matériel de tir à l'arc
- Une boussole par équipe pour la CO ainsi qu'un doigt électronique
- Carte d'orientation
- Dossards et épingles à nourrice

27. L'utilisation du GPS est **strictement** interdite. Le non respect de cette règle sera sanctionné par l'exclusion immédiate de l'équipe.

28. La liste du matériel nécessaire est précisé dans le roadbook.

29. Tout matériel personnel reste sous la responsabilité des participants, **même lorsqu'il est déposé dans le parc d'assistance fermé**. En aucun cas, les participants ne pourront se retourner contre l'association ou ses membres pour perte, vol ou détériorations.

Les participants s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisation d'UTC Raid SU 2014, de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve.

30. Si un concurrent constate une défection du matériel fourni, une réclamation doit immédiatement être portée auprès de l'organisateur.

31. Les concurrents sont responsables du matériel fourni par l'organisation lors du déroulement des épreuves. En cas de casse lors d'une épreuve, aucune aide extérieure ne peut être apportée.

32. Les concurrents sont responsables de leurs actes durant la course. Ils sont tenus de rembourser les frais de remise en état des biens publics ou privés dégradés de leur fait, après constatation par un représentant de l'autorité publique.

## **CLASSEMENT**

33. Le classement est constitué de l'addition des temps relevés au passage du dernier équipier par les chronométreurs, majorés des éventuelles pénalités ou minorés des éventuelles bonifications (balises bonus, activités) ou neutralisations. Est déclarée gagnante l'équipe ayant effectué le parcours dans le temps le plus court.

34. Pour être retenu dans le classement final, les équipes doivent compter le nombre de coéquipiers exigés au départ de l'épreuve et avoir respecté le présent règlement.

## **ORGANISATION DE LA SECURITE ET DES SECOURS**

### **Les zones d'évolution**

35. Pour les véhicules d'assistance, un roadbook d'assistance sera établi. Si nécessaire, des panneaux indicateurs seront positionnés sur le réseau routier.

36. Dans un souci de respect de l'environnement, tout le matériel de balisage utilisé sera retiré après l'épreuve par les personnes chargées de fermer les zones.

### **Les moyens humains**

37. Pompiers : les parcours seront communiqués en amont de l'épreuve au centre de gestion des secours

38. Secouristes : une équipe de 6 personnes appartenant à Secouruts, association de l'UTC affiliée à la Croix Blanche, seront présents les 2 jours d'épreuve de 8h00 à 18h00. Chaque binôme de secouristes seront positionnés sur les points d'assistance tout le long du parcours. Un moyen de transport sera mis à leur disposition pour se rendre sur un point d'intervention. Ils seront en liaison permanente avec les pompiers, le SMUR, et le coordinateur des secours de l'équipe organisatrice de l'UTC Raid SU (ils auront tous les cartes du parcours).

39. Bénévoles de l'organisation - une trentaine de personnes interviendront :

- sur le site d'arrivée : vérifications techniques, chronométrage, logistique, sécurité parkings...
- sur le parcours : 2 personnes seront présentes sur chaque point de contrôle obligatoire ou contrôle de passage, les zones dangereuses et les passages de routes.
- Sur les ponts d'assistance pour organiser le stationnement, sur le réseau routier avec 2 signaleurs par point sensible. Chaque personne sera équipée d'une chasuble fluorescente et d'un drapeau. Le placement des personnes se fera en amont et en aval du point sensible. Le signaleur devra être visible à la fois, des véhicules, des concurrents et de l'autre signaleur.

### **Les moyens d'interventions**

40. Un poste sera ouvert auprès du SMUR dès l'arrivée des secours sur place. Selon l'avis du médecin régulateur du SMUR, l'évacuation du blessé se fera par les pompiers, une ambulance privée ou ses propres moyens.

41. Une attestation de présence est signée par Secouruts. 3 postes mobiles de secours seront mis en place. L'intervention se fera avec un moyen rapide (en voiture, en vélo ou à pied selon le secteur).

42. Des véhicules ou des VTT seront mis à disposition des bénévoles de l'organisation placés sur les points d'assistance et les points de contrôle.

### **Les moyens de communication**

43. Les bénévoles qui ne seront pas affectés sur le site d'arrivée seront munis d'un moyen de communication (téléphones mobiles ou talkie-walkie).

44. La direction de course est constituée par le service des sports de l'UTC, représenté dans ce cas par Arnaud Vannicatte et Daphné Loquet ainsi que des responsables de sections.

47. Numéros d'appel à utiliser : le Service des Sports dispose de 2 lignes téléphoniques. Chaque personnes affectée sur un CP possèdera ces 2 numéros et ne les utilisera que pour les raisons suivantes :

- Accident de concurrent
- Abandon d'équipe
- Non respect du règlement

D'autre part, les numéros habituels 18 / 112 / 15 / 17 / n° gendarmerie, seront utilisés si nécessaire.

48. Le listing des concurrents sera distribué à chaque bénévole positionné sur les points de contrôle et celui-ci devra indiquer l'heure de passage de chaque équipe. De fait, le point de contrôle pourra être fermé uniquement lorsque l'on aura la « trace » de toutes les équipes.

49. La mise hors course d'une équipe sera systématiquement signalée à tous les points de contrôle par la direction de course.

### **ETHIQUE SPORTIVE**

50. Tout participant blessé ne devra pas rester seul: ses coéquipiers doivent donner l'alerte (numéro de téléphone indiqué sur le dossard de chaque concurrent) et rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

Le non respect de cette clause pourrait entraîner des recherches inutiles et retarder l'intervention des secours.

51. La présence d'alcool dans l'enceinte de l'UTC (service des Sports et tout autre bâtiment appartenant à l'UTC) et sur la globalité du parcours est formellement interdite et sanctionnée.

**De manière générale, tout participant à l'UTC Raid SU 2014 devra être en état de sobriété tout au long de ces 2 journées aussi bien dans les locaux de l'UTC qu'à l'extérieur.**